

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ


## HGS dégraissant spécial cuisine recharge pour

### 1. Identification du produit chimique et de la personne physique ou morale responsable de sa mise sur le marché

#### Identification de la substance ou de la préparation

**Nom du produit** : HGS dégraissant spécial cuisine recharge pour  
**Utilisation du produit** : Élimine efficacement la graisse et l'huile sur les cuisinières, les hottes d'aspiration ainsi que sur les surfaces en matière synthétique, micro-ondes, acier inoxydable, aluminium galvanisé et émaillé, les carreaux, les pierres naturelles non poreuses (p. ex. granit, marbre, etc.), etc.

#### Identification de la société/entreprise

**Producteur** : HG International b.v.    **No de téléphone:** : +31 (0)36 54 94 700  
**Adresse** : Damsluisweg 70    **Fax** : +31 (0)36 54 94 744  
 1332 EJ Almere    **Interne:** : www.hginternational.com  
**Pays** : The Netherlands  
**Importateur** : MARTEC HANDELS AG  
**Adresse** : Seestrasse 199  
 CH-8820 Wädenswil  
  
**No de téléphone:** : +41.1.783.95.30/31    **Fax** : +41.1.783.95.49  
**Pays** : Suisse  
 **Numéro d'appel d'urgence** : Schweizerisches Toxikologisches Informationszentrum  
 +41.01.251.51.51 24-h-Notfallnummer 145

### 2. Information sur les composants

**Substance/préparation** : Préparation

| Nom des ingrédients                                                                                | Numéro CAS                | Numéro CE | %              | Classification        |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------|-----------|----------------|-----------------------|
| <b>Suisse</b><br>propane-2-ol alcool isopropylique                                                 | 67-63-0                   | 200-661-7 | 15 - 30        | F; 11<br>Xi; 36<br>67 |
| Ethers octylo-decyles(C8-C10) du D-glucose<br>d-glucopyranose, oligomeric, c10-16-alkyl glycosides | 68515-73-1<br>110615-47-9 | 500-220-1 | 1 - 5<br>1 - 5 | Xi; 41<br>Xi; 41      |

Voir section 16 pour le texte intégral des phrases R mentionnées ci-dessus

Ce produit ne contient pas, à la connaissance du fournisseur, de substances dangereuses dans des quantités justifiant leur inscription dans la présente section, en accord avec la réglementation de l'Union Européenne et avec les réglementations nationales.

\* Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

### HGS dégraissant spécial cuisine recharge pour

#### 3. Identification des dangers

Cette préparation est classée comme dangereuse selon la Directive européenne 1999/45/CEE et ses amendements.

**Classification** : R10  
Xi; R36  
R67

**Risques physiques/chimiques** : Inflammable.

**Risques pour la santé** : Irritant pour les yeux.  
L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

#### 4. Description des premiers secours à porter en cas d'urgence

**Description des premiers secours à porter en cas d'urgence**

**Inhalation** : En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais. Si respirer est difficile, donner de l'oxygène. En l'absence de respiration, recourir à la respiration artificielle. Consulter un médecin.

**Ingestion** : NE PAS faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. Consulter un médecin si des symptômes apparaissent.

**Contact avec la peau** : En cas de contact, rincer immédiatement la peau à grande eau. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver soigneusement les chaussures avant de les remettre. Consulter un médecin.

**Contact avec les yeux** : En cas de contact, rincer immédiatement les yeux à l'eau courante pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin immédiatement.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

#### 5. Mesures de lutte contre l'incendie ; prévention des explosions et des incendies

**Moyens d'extinction** : En cas d'incendie, utiliser de l'eau vaporisée (brouillard), de la mousse, des poudres chimiques sèches, ou du CO<sub>2</sub>.

**Risques particuliers liés à l'exposition au produit** : Liquide et vapeur inflammables. Les vapeurs peuvent causer un feu à inflammation instantanée. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les endroits bas ou confinés, voyager sur une grande distance jusqu'à une source d'inflammation et provoquer un retour de flamme. Les écoulements dans les égouts peuvent créer des risques de feu ou d'explosion.  
Non disponible.

**Risque lié aux produits de décomposition thermique** : Ces produits peuvent être oxydes de carbone (CO, CO<sub>2</sub>), oxydes d'azote (NO, NO<sub>2</sub>...), phosphates. Quelques oxydes métalliques.

**Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu** : Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome à pression positive et une tenue de feu complète.

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

### HGS dégraissant spécial cuisine recharge pour

#### 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- Précautions individuelles** : Contacter immédiatement le personnel d'urgence. Éliminer toutes les sources d'inflammation. Garder le personnel non requis éloigné. Utiliser un équipement de protection adéquat (Section 8). NE PAS TOUCHER ni marcher dans le produit répandu.
- Précautions relatives à l'environnement** : Éviter la dispersion des projections et des écoulements ainsi que le contact avec le sol, les canalisations d'eau, les siphons et les égouts.
- Méthodes de nettoyage** : Si le personnel d'urgence n'est pas disponible, contenir la substance déversée. En cas de déversements de petites quantités, répandre un absorbant (en l'absence de produits appropriés, utiliser de la terre) et utiliser un équipement anti-étincelles ou antidéflagrant pour transférer le produit dans un récipient approprié pour les déchets. Pour les déversements majeurs, endiguer le produit déversé ou le retenir afin d'éliminer tout risque d'écoulement dans les voies d'eau environnantes. Placer la substance déversée dans un récipient approprié pour l'élimination.

Remarque : voir section 8 pour les équipements de protection personnelle et section 13 pour l'élimination des déchets.

#### 7. Précautions de stockage, d'emploi et de manipulation

- Manutention** : Éviter le contact avec les yeux. Conserver le récipient fermé. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Tenir loin de la chaleur, des étincelles et des flammes. Pour éviter un incendie ou une explosion, pendant le transfert d'un produit, dissiper l'électricité statique en mettant à la terre et en attachant les récipients et l'équipement avant le transfert du produit. Utiliser un équipement électrique (de ventilation, d'éclairage et de manipulation) anti-explosion. Laver abondamment après usage.
- Entreposage** : Entreposer dans un endroit isolé et approuvé. Conserver le contenant dans un endroit frais et bien ventilé. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Éliminer toutes les sources possibles d'inflammation (étincelles ou flammes).
- Matériaux d'emballage**
- Recommandé** : Utiliser le contenant d'origine.
- Utilisations spécifiques** : Non disponible.

#### 8. Procédures de contrôle de l'exposition des travailleurs et caractéristiques des équipements de protection individuelle

**Valeurs limites d'exposition** : Non disponible.

| <u>Nom des ingrédients</u>                  | <u>Limites d'exposition professionnelle</u>                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
|---------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Suisse<br>propane-2-ol alcool isopropylique | <b>SUVA (Suisse, 11/2004). Notes: valeur non-provisoire</b><br>Kurzeitgrenzwerte: 1000 mg/m <sup>3</sup> 15 minute(s). Forme: Toutes formes<br>Kurzeitgrenzwerte: 400 ppm 15 minute(s). Forme: Toutes formes<br>MAK: 500 mg/m <sup>3</sup> 8 heure(s). Forme: Toutes formes<br>MAK: 200 ppm 8 heure(s). Forme: Toutes formes |

#### Contrôles de l'exposition

- Contrôle de l'exposition professionnelle** : S'assurer de la proximité d'une douche oculaire et d'une douche de sécurité au poste de travail.
- Protection respiratoire** : Les conditions d'utilisation normales et prévues du produit ne nécessitent pas l'emploi d'un respirateur.

#### Date d'édition

18-10-2005.

Version

5.03

Page 3 de 8

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

### HGS dégraissant spécial cuisine recharge pour

- Protection des mains** : Gants en caoutchouc butylique. Perméable temps  $\geq$  8 heures:
- Protection des yeux** : Lunettes de sécurité avec écrans de protection latéraux
- Protection de la peau** : Uniforme de travail ou veste de laboratoire.

## 9. Propriétés physico-chimiques

### Informations générales

- Apparence**
- État physique** : Liquide.
- Couleur** : Jaune. Clair (Pâle.)
- Odeur** : Perfumed

### Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

- pH** : 10.6 (Conc. (% poids/poids): 100) [Basique.]
- Point de fusion** : Peut commencer à se solidifier à 0°C (32°F) selon les données de: L'eau. Moyenne pondérée: -14.58°C (5.8°F)
- Point d'ébullition** : La plus basse valeur connue est 82.5°C (180.5°F) (propane-2-ol alcool isopropylique). Moyenne pondérée: 97.15°C (206.9°F)
- Point d'éclair** : Coupe fermée: 50°C (122°F). (Pensky-Martens.)
- Inflammabilité (solides, gaz)** : Non applicable.
- Caractéristiques d'explosivité** : Non disponible.
- Propriétés oxydantes** : Non disponible.
- Densité relative** : 0.994 g/ml (20°C / 68°F)
- Solubilité** : Facilement soluble dans l'eau froide, l'eau chaude, éther diéthylique, acétone. Insoluble dans méthanol, n-octanol.
- Taux d'évaporation (butyl-acétate = 1)** : 1.7 (propane-2-ol alcool isopropylique) comparé à Acétate de butyle.

### Autres informations

- Température d'auto-inflammation** : La plus basse valeur connue est 399°C (750.2°F) (propane-2-ol alcool isopropylique).

## 10. Stabilité du produit et réactivité

- Stabilité** : Le produit est stable.
- Conditions à éviter** : Stable dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir section 7).
- Produits de décomposition dangereux** : Ces produits peuvent être oxydes de carbone (CO, CO<sub>2</sub>), oxydes d'azote (NO, NO<sub>2</sub>...), phosphates. Quelques oxydes métalliques.

## 11. Informations toxicologiques

### Effets aigus potentiels sur la santé

- Inhalation** : Toxicité presque nulle par inhalation.
- Ingestion** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Contact avec la peau** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Contact avec les yeux** : Irritant pour les yeux.

### Toxicité aiguë

### Date d'édition

18-10-2005.

Version

5.03

Page 4 de 8

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

### HGS dégraissant spécial cuisine recharge pour

| <u>Nom des ingrédients</u>        | <u>Test</u> | <u>Résultat</u> | <u>Voie</u> | <u>Espèces</u> |
|-----------------------------------|-------------|-----------------|-------------|----------------|
| propane-2-ol alcool isopropylique | DL50        | 5045 mg/kg      | Orale       | Rat            |
|                                   | DL50        | 6410 mg/kg      | Orale       | Lapin          |
|                                   | DL50        | 3600 mg/kg      | Orale       | Souris         |
|                                   | DL50        | 12800 mg/kg     | Cutané      | Lapin          |
|                                   | DL50        | 12800 mg/kg     | Cutané      | Lapin          |
|                                   | Dlmin       | 1537 mg/kg      | Orale       | Chien          |
|                                   | Dlmin       | 3570 mg/kg      | Orale       | human          |
|                                   | Dlmin       | 5272 mg/kg      | Orale       | man            |

**Cancérogénicité** : Aucun effet important ou danger critique connu.

**Mutagénicité** : Aucun effet important ou danger critique connu.

**Toxicité pour la reproduction** : Aucun effet important ou danger critique connu.

#### Signes/symptômes de surexposition

**Inhalation** : Aucun effet important ou danger critique connu.

**Ingestion** : Aucun effet important ou danger critique connu.

**Peau** : Aucun effet important ou danger critique connu.

**Organes cibles** : Contient des produits causant des lésions aux organes suivants : les voies respiratoires supérieures, peau, système nerveux central (SNC), oeil, lentille ou cornée.

**Effets nocifs divers** : Non disponible.

## 12. Informations écotoxicologiques

#### Données sur l'écotoxicité

| <u>Nom des ingrédients</u>        | <u>Espèces</u>             | <u>Période</u> | <u>Résultat</u> |
|-----------------------------------|----------------------------|----------------|-----------------|
| propane-2-ol alcool isopropylique | Pimephales promelas (CE50) | 48 heure(s)    | 10000 mg/l      |
|                                   | Lepomis macrochirus (CL50) | 96 heure(s)    | >1400 mg/l      |
|                                   | Pimephales promelas (CL50) | 96 heure(s)    | 6550 mg/l       |
|                                   | Pimephales promelas (CL50) | 96 heure(s)    | 9640 mg/l       |
|                                   | Pimephales promelas (CL50) | 96 heure(s)    | 10400 mg/l      |
|                                   | Pimephales promelas (CL50) | 96 heure(s)    | 11130 mg/l      |

**Effets nocifs divers** : Aucun effet important ou danger critique connu.

## 13. Informations sur les possibilités d'élimination des déchets

**Méthodes de traitement des déchets** : Il faudra éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. Éviter la dispersion des projections et des écoulements ainsi que le contact avec le sol, les canalisations d'eau, les siphons et les égouts. La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sous-produits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les autorités locales.

**Classification des déchets** : Non applicable.

: Non disponible.

**Déchets Dangereux** : Il se peut que la classification du produit satisfasse les critères de déchet dangereux





:

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

### HGS dégraissant spécial cuisine recharge pour

#### 14. Informations relatives au transport

##### Réglementation internationale concernant le transport

| Informations réglementaires | Numéro NU | Nom d'expédition correct                                                                                  | Classe | Groupe de conditionnement | Étiquette                                                                             | Autres informations                                                                                                                                                          |
|-----------------------------|-----------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|---------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Classe ADR/RID</b>       | 1993      | UN 1993, "dangerous goods in limited quantities of class 3", III, ADR (propane-2-ol alcool isopropylique) | 3      | III                       |    | <p><b>Numéro d'identification du danger</b><br/>30</p> <p><b>Quantité à déclarer</b><br/>45</p> <p><b>Remarques</b><br/>Limited quantity for upto 5 litre inner packing</p>  |
| <b>Classe ADN</b>           | 1993      | UN 1993, "dangerous goods in limited quantities of class 3", III, ADN (propane-2-ol alcool isopropylique) | 3      | III                       |  | <p><b>QD (Quantité à déclarer) ADN</b><br/>45</p> <p><b>Remarques</b><br/>Limited quantity for upto 5 litre inner packing</p>                                                |
| <b>Classe IMDG</b>          | 1993      | "dangerous goods in limited quantities of class 3" UN 1993, (propane-2-ol alcool isopropylique)           | 3      | III                       |  | <p><b>Programmes d'urgence ("EmS")</b><br/>F-E, S-E</p> <p><b>Quantité à déclarer</b><br/>30</p> <p><b>Remarques</b><br/>Limited quantity for upto 5 litre inner packing</p> |
| <b>Classe IATA-DGR</b>      | 1993      | "dangerous goods in limited quantities of class 3" UN 1993, (propane-2-ol alcool isopropylique)           | 3      | III                       |  | -                                                                                                                                                                            |

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

### HGS dégraissant spécial cuisine recharge pour

#### 15. Informations réglementaires

##### Réglementation de l'Union Européenne

**Symbole(s) de dangers** :



Irritant

**Phrases de risque** :

R10- Inflammable.  
R36- Irritant pour les yeux.  
R67- L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

**Phrases de sécurité** :

S2- Conserver hors de la portée des enfants.  
S25- Éviter le contact avec les yeux.  
S26- En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.  
S43- En cas d'incendie, utiliser Poudre. sable. CO2.  
S46- En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.  
S64- En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente).

**Utilisation du produit** :

Non disponible et l'étiquetage ont été effectués en vertu des directives européennes 67/548/CEE et 1999/45/CE et de leurs amendements, et conformément à l'usage.  
- Produit de consommation.

**Classification statistique de la CEE (code douanier)** :

32089091

**Information sur l'identification des composants** :

moins de 5%: agents de surface non ioniques, phosphonates, NTA (acide nitrilotriacétique) et sels; parfums, conservateurs: (ethylenedioxy)diméthanol, 1,3-bis(hydroxyméthyl)urea, [2-(2-butoxyethoxy)ethoxy]méthanol, , Methylchloroisothiazolinone, Methylisothiazolinone.

##### Réglementations nationales

###### Suisse

**Classe LRV (Ta-Luft)** :

Non disponible.

**Classe de toxicité** :

Libre

**OFSP** :

88837

**Teneur en COV** :

COV (p/p) : 15.02

#### 16. Autres informations

**Référence du texte complet des phrases R se trouvant dans les Sections 2 et 3 - Suisse** :

R11- Facilement inflammable.  
R10- Inflammable.  
R36- Irritant pour les yeux.  
R41- Risque de lésions oculaires graves.  
R67- L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

**Référence du texte complet des classifications se trouvant dans les Sections 2 et 3 - Suisse** :

F - Facilement inflammable  
Xi - Irritant

**Autres informations** :

Non disponible.

**Date d'édition**

18-10-2005.

**Version**

5.03

Page 7 de 8

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## HGS dégraissant spécial cuisine recharge pour

**Commentaires lors de la révision** : Non disponible.

### Historique

**Date d'impression** : 18-10-2005.  
**Date d'édition** : 18-10-2005.  
**Date de publication précédente** : Aucune validation antérieure.  
**Version** : 5.03

Vérfié par T. Rutgers.

### Avis au lecteur

*Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-dessus mentionné, ni aucuns de ses sous-traitants ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à l'intégralité des renseignements contenus dans le présent document. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des substances ou préparations.*

*Toutes les substances ou préparations peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits dans le présent document, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.*

|                     |                    |
|---------------------|--------------------|
| <b>Version</b> 5.03 | <b>Page 8 de 8</b> |
|---------------------|--------------------|